

**FICHE DE PRISE DE DÉCISION**

<b>Fiche de prise de décision n° :</b> DEV-2015-002	<b>Date :</b> 2015 /05/ 29
<b>Direction :</b> du Développement économique et de la promotion	<b>FPD remplaçant FPD # :</b> et datée du :
<b>Service :</b> Développement commercial, tourisme et promotion	
<b>Objet :</b> Contrats de prêt à usage à intervenir avec le Parc nautique Lévy (1984) Inc. et La Marina de la Chaudière Inc.	

**ÉTAT DE LA SITUATION (situation / problème) :**

**Mandat de mise à niveau des ententes**

La Direction du développement économique et de la promotion (DEV) a été mandatée afin d'actualiser les ententes établies entre la Ville et La Marina de la Chaudière Inc. (ci-après, la « Marina ») ainsi qu'avec le Parc Nautique Lévy (1984) inc. (ci-après, le « Parc Nautique »), lesquels sont tous deux des organismes à but non lucratif exploitant une marina sur des terrains municipaux. Les deux ententes actuelles remontant aux anciennes villes, il était pertinent de les actualiser.

Ce contrat de prêt à usage est le véhicule juridique retenu pour aménager les droits des parties. La Ville prêtera donc, pour une période de 5 ans (renouvelable par la suite par tacite reconduction pour des termes successifs d'un an, sauf préavis contraire donné au moins six mois à l'avance ou en tout temps par la Ville moyennant un préavis de 60 jours), des lots et parties de lots aux deux organismes précités, lesquels y exploiteront des marinas, le tout en conformité avec leur mission. Les contrats sont consentis à titre gratuit.

**Contenu des ententes**

Divers éléments ont été précisés au sein des nouvelles ententes proposées, à savoir :

- identification des espaces loués par la Ville;
- implication de la Ville;
- modalités d'utilisation des terrains prêtés.

**ANALYSE DES ALTERNATIVES (avantages / inconvénients / impacts) :**

Accepter de conclure de nouvelles ententes avec les deux marinas afin de préciser, d'uniformiser et d'officialiser leurs rôles et responsabilités ainsi que ceux de la Ville.

Ne pas accepter de conclure de nouvelles ententes avec les deux marinas ne permet pas de préciser, d'uniformiser et d'officialiser les rôles et responsabilités de chacune des parties.

**FINANCEMENT (coûts / poste budgétaire / impacts budgétaires 2015-2016-2017):**

Coûts/revenus	Impacts	2015	2016	2017
N/A				

Conformément au règlement RV-2007-07-02 sur le contrôle et le suivi budgétaire, il incombe au responsable d'activité budgétaire de vérifier la disponibilité de crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée.

Disponibilités budgétaires :  oui  non

Commentaires :

- Financement déjà autorisé par :
- Budget de fonctionnement. Poste budgétaire : \_\_\_\_\_
  - Règlement d'emprunt spécifique RV-\_\_\_\_\_, Poste budgétaire : \_\_\_\_\_
  - Règlement « Omnibus » RV-\_\_\_\_\_, résolution CE-\_\_\_\_\_
  - Autre (spécifier) : \_\_\_\_\_, résolution CV-\_\_\_\_\_

Autorisation de financement à obtenir et source de financement proposée :

Commentaires :

Numéro du projet PTI : \_\_\_\_\_ Montants 2015 \_\_\_\_\_ 2016 \_\_\_\_\_ 2017 \_\_\_\_\_

Compensation :  ou N/A

Projet subventionné :  oui  non

Si oui, préciser le titre du programme et le pourcentage : \_\_\_\_\_

Signature du responsable  
d'activité budgétaire: \_\_\_\_\_

*Julie Gagné*

Date : 29 / 05 / 2015

ÉCHÉANCIER (étapes / dates / justification de la nécessité du traitement par CE ou CV à cette date) :  
CV du 1 juin 2015 (pour application des nouvelles ententes proposées à compter de la saison estivale 2015)

#### PERSONNES CONSULTÉES

<u>Nom de la personne</u>	<u>Date (J/M/A)</u>	<u>Champ de compétence</u>
Michel Gagné	15/12/2014	Consulté sur les liens avec les parcs municipaux
Amélie Cadieux-Cardin, DAJG	15/12/2014	Volet juridique
Louis Audet, Infrastructures	17/12/2014	Consulté sur le volet travaux publics et circulation


**RECOMMANDATION (énoncé) :**

Il est proposé au comité exécutif de recommander au conseil de la Ville de conclure le contrat de prêt à usage à intervenir avec le Parc Nautique Levy (1984 inc.) concernant le prêt à celui-ci des lots 2 223 118, 2 223 119, 2 223 120, 2 223 122, 2 223 123 du cadastre du Québec, d'une partie des lots 2 219 827, 2 223 097 et 2 223 121 du cadastre du Québec, d'une superficie approximative de 21 056,7 mètres carrés et d'une parcelle de terrain non cadastrée d'une superficie approximative de 22 270 mètres carrés, à des fins d'exploitation d'une marina pour bateaux de plaisance et de site d'entreposage de bateaux de plaisance et de remorques à bateaux, tel qu'il est annexé (annexe A) à la fiche de prise de décision DEV-2015-002, et d'autoriser le maire et la greffière à signer ce contrat.

Il est proposé au comité exécutif de recommander au conseil de la Ville de conclure le contrat de prêt à usage à intervenir avec La Marina de la Chaudière inc. concernant le prêt à celle-ci d'une partie du lot 4 176 981 du cadastre du Québec, d'une superficie approximative de 8 479 mètres carrés et d'une partie du lot 2 288 450 du cadastre du Québec, telle qu'elle est montrée sur le plan annexé (annexe B) à la fiche de prise de décision DEV-2015-002, à des fins d'exploitation d'une marina pour bateaux de plaisance et de site d'entreposage de bateaux de plaisance et de remorques à bateaux, tel qu'il est annexé (annexe C) à cette même fiche de prise de décision, et d'autoriser le maire et la greffière à signer ces contrats.

**UNE COPIE DOIT ÊTRE EXPÉDIÉE AUX PERSONNES CONSULTÉES.**

- Liste des pièces jointes : Annexe A - Contrat de prêt avec Parc nautique Lévy (1984) Inc.  
Annexe B - Plan d'une partie du lot 2 288 450 du cadastre du Québec  
Annexe C - Contrat de prêt avec La Marina de la Chaudière Inc.

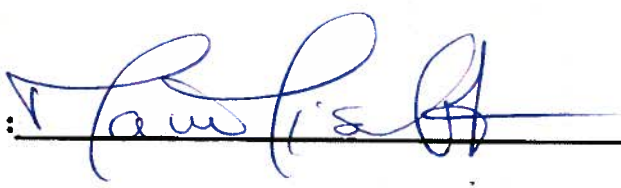
Préparé par : <u>Chantal Dubois</u>	Titre d'emploi : <u>Conseillère en développement touristique</u>	
Recommandé par :		
	Nom et initiales manuscrites	Nom et initiales manuscrites
Chef de service du développement	Titre d'emploi	Titre d'emploi
Commentaires :		
Signature de la direction: 	Date : <u>29/05 / 2015</u>	

**COMMENTAIRES DE LA DIRECTION GÉNÉRALE :**

---

---

---

Signature de la Direction générale :  Date : 2015/06/02

## ANNEXE B

Une partie des lots 2 219 827, 2 223 097, 2 223 121, 2 223 122, 2 223 123 pour entreposage de bateau et remorques à bateaux.





**Le mardi 2 décembre 2014**  
**Résolution pour confirmation du signataire par le conseil d'administration du Parc Nautique Lévy .**

---

**Présents :** M. Martin Aubé  
M. André Langevin  
Mme Danielle Leblanc  
M. Georges Leblanc  
M. Jean-Luc Lemieux

**Absents :** M. Mario Côté  
Mme Pascale Vaillancourt  
Mme Ginette Vautour

---

**1- Vérification quorum**

Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 19h38.

**2- Adoption d'une résolution pour signataire.**

Suite à la lecture de l'ordre du jour, une résolution pour confirmer le signataire à la convention avec la ville de Lévis doit être soumise.

Il est entendu :

**« Étant le vice- commodore et le directeur-général M.Georges Leblanc est le signataire désigné pour toutes les affaires courantes, les opérations administratives et il en est de même pour les ententes et conventions présentes et à venir avec la ville de Lévis. »**

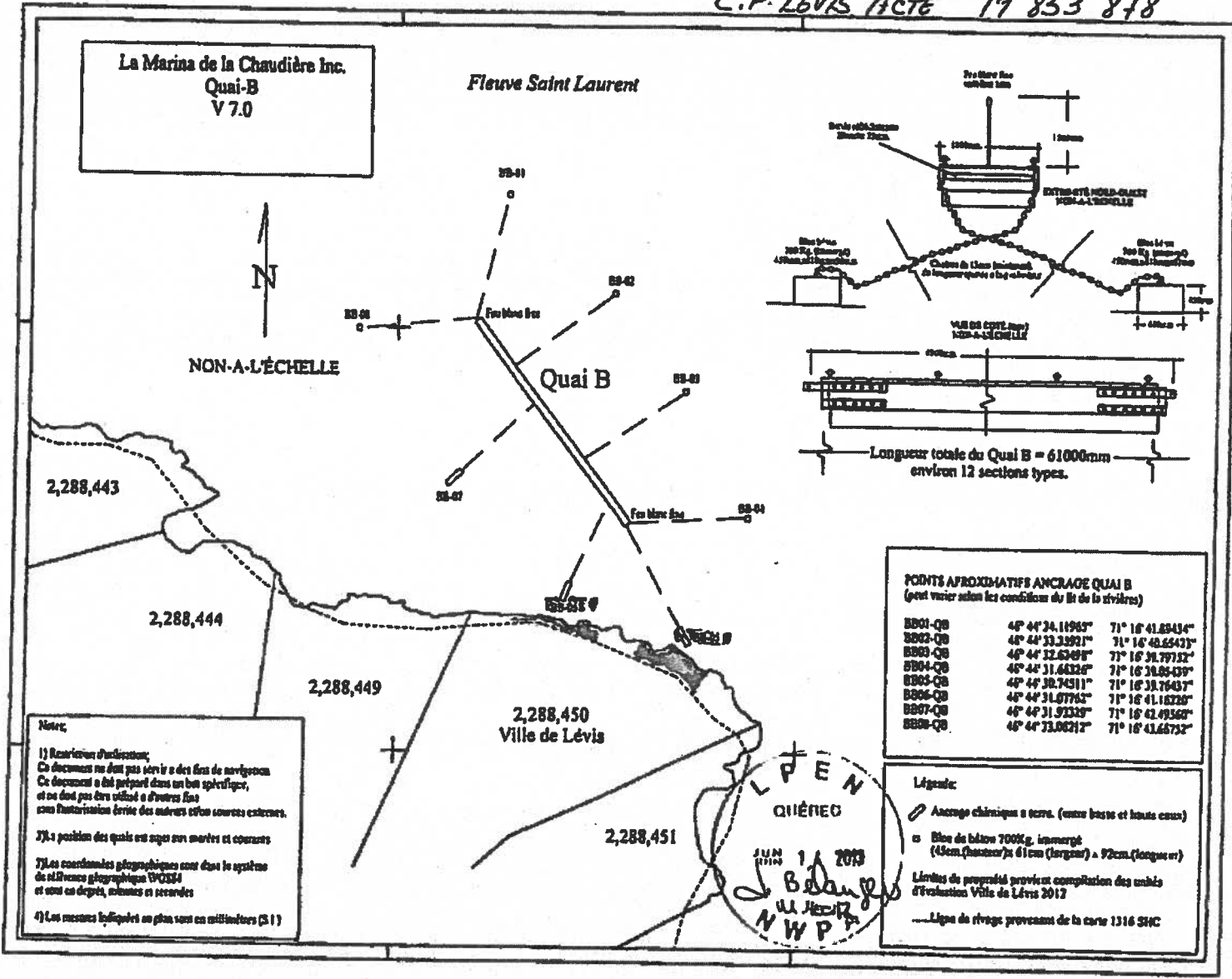
Il est proposée par M. Jean-Luc Lemieux et secondé par Mme. Danielle Leblanc,

**Clôture de la séance**

Clôture de la réunion à 20h00. Proposée par M. André Langevin  
et secondé par Mme Danielle Leblanc.

Georges Leblanc  
Vice-Commodore

Danielle Leblanc  
Secrétaire



**POINTS APPROXIMATIFS ANCRAGE QUAI B**  
(peut varier selon les conditions du lit de la rivière)

BB01-QB	48° 44' 24.11963"	71° 16' 41.85414"
BB02-QB	48° 44' 33.32921"	71° 16' 40.65413"
BB03-QB	48° 44' 32.63498"	71° 16' 31.79712"
BB04-QB	48° 44' 31.64326"	71° 16' 38.85439"
BB05-QB	48° 44' 30.74511"	71° 16' 38.76437"
BB06-QB	48° 44' 31.07762"	71° 16' 41.18228"
BB07-QB	48° 44' 31.92329"	71° 16' 42.49368"
BB08-QB	48° 44' 33.08217"	71° 16' 43.65752"

**Notes:**

- 1) Restrictions d'usage:  
Ce document ne doit pas servir à des fins de navigation.  
Ce document a été préparé dans un but spécifique,  
et ne doit pas être utilisé à d'autres fins  
sans l'autorisation écrite des auteurs ou des sources externes.
- 2) La position des quais est sujet aux marées et courants.
- 3) Les coordonnées géographiques sont dans le système  
de référence géographique WGS84  
et sont en degrés, minutes et secondes.
- 4) Les mesures indiquées au plan sont en millimètres (2/1)

L.P. LEVIS  
QUÉBEC  
JUN 11 2013  
Blanché  
NWP

**Légende:**

- Ancrage chimique à terre. (entre basse et haute eaux)
- Bâse de béton 7000kg immergée  
(45cm (hauteur) x 41cm (largeur) x 92cm (longueur))

Limites de propriété proviennent compilation des unités  
d'évaluation Ville de Lévis 2012

--- Ligne de rivage provenant de la carte 1316 SHC